678 12 juin 2007

Sie stellen die Frage nach Artikel 60 Absatz 3 Buchstabe e des Gemeindegesetzes, wo gesagt wird, dass der Gemeinderat zuständig ist für die öffentliche Ordnung und für wirksame Massnahmen. Ich muss Ihnen sagen, diese Frage nehme ich gerne auf. Ich habe auch gerade keine Antwort. Zur Zeit würde ich Ihnen einfach sagen, rufen Sie die Polizei an, wenn es ein Problem gibt. Aber ich bin mit Ihnen einverstanden, dass es hier wahrscheinlich eine Leistungsvereinbarung braucht, dass es eine Präzisierung dieser Bestimmung braucht. Denn sie steht in einem gewissen Widerspruch zum Polizeigesetz, das sagt, die Kantonspolizei ist einzig zuständig für die Ordnung in diesem Kanton.

Sie sprechen auch von einem Informationsdefizit, auch hier gibt es effektiv Probleme, und ich kann Ihnen versichern, dass wir das Augenmerk darauf richten werden. Wenn das nicht der Fall sein sollte, dann bitte ich Sie, nochmals zu intervenieren.

M. le Député Denis Grandjean, qui est concerné aussi et que je remercie de soutenir cette motion malgré les réticences des polices communales. Je peux encore assurer qu'on va vraiment essayer d'intégrer la police communale dans cette nouvelle institution.

M. Albert Studer accepte du bout des lèvres cette police. Il préférerait garder les postes de police dans les villages. Je peux vous dire qu'il n'y a pas l'intention de supprimer d'autres postes de police dans les villages et que ces policiers, ces gendarmes seront dans la mesure du possible intégrés dans la police de proximité.

M. le Député Raoul Girard ne veut pas qu'on démantèle ce qui existe et qu'on pénalise les communes qui ont déjà introduit une police de proximité. Ce n'est certainement pas la volonté de démanteler ce qui existe. C'est simplement un transfert de compétences au canton. On ne peut pas non plus parler de pénaliser ces communes, puisque les charges incomberont d'abord au canton. A cette occasion, j'aimerais aussi remercier toutes ces communes qui ont introduit, qui ont pris l'initiative d'introduire une police de proximité «chez eux».

Frau Weber-Gobet unterstreicht die Prävention. Ich glaube, ich habe das schon gesagt, es braucht die Prävention wirklich. Das ist eine der Hauptaufgaben, damit Streitigkeiten und Beschädigungen vermieden werden können, damit auch in den Schulen und so weiter die Prävention vorangetrieben wird.

Je remercie enfin les députés Zadory et de Reyff, motionnaire, – encore un homme heureux! – pour leur soutien

Je vous prie d'accepter cette motion.

- La motion N° 152.06 Joe Genoud/André Meylan est retirée par le député Joe Genoud.
- Cet objet est ainsi liquidé.
- Au vote, la prise en considération de la motion N° 154.06 Christian Duccoterd/Charles de Reyff est acceptée par 79 voix contre 9. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/

CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbouf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/ FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/ CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/ FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/ SVP). Total: 79.

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Losey (BR, UDC/SVP), Morel (GL, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Remy (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 9*.

Se sont abstenus:

Girard (GR, PS/SP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 2.

 Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat N° 318.06 Bruno Fasel (poste de médiateur au sein de la police cantonale)¹

Prise en considération

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ich bin mit der Antwort des Staatsrates nur teilweise befriedigt, und zwar aus folgenden Gründen. Ich will mit meinem Postulat den Staatsrat höflich um eine genaue Abklärung der von mir gestellten Fragen bitten, nämlich die Machbarkeitsprüfung für die Anstellung oder Teilzeitanstellung im kantonalen Polizeicorps, eines Ombudsmanns, der als Anlaufstelle für das gesamte Corps, Kader oder Beamte, dienen würde. Vielleicht könnte diese Person aber auch anderweitig eingesetzt werden, zum Beispiel in einer anderen Direktion innerhalb des Staates. Wie weit könnte der Ombudsmann bei einer Ausbildung der Polizeischule integriert werden? Welcher Kostenaufwand würde durch die Anstellung des Ombudsmannes für den Kanton entstehen?

 $^{^{\}rm 1}$ Déposé et développé le 27 juin 2006, BGC p. 1544; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2006, BGC p. 2668.

12 juin 2007 679

Der Staatsrat bestätigt in seiner Antwort selber, dass er heute über kein nötiges Mittel verfügt, um die Probleme von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern eingehend zu behandeln. Zudem ist doch die Realität heute so, dass man mit einem Problem, das der Mitarbeiter oder die Mitarbeiterin und die Vorgesetzten haben, nicht gleich zum Direktor geht oder sogar zum Untersuchungsrichter. Die Tatsache ist auf dem Tisch, dass es gewisse Differenzen innerhalb des Polizeicorps gegeben hat, die schwerwiegend sind und nicht auf die leichte Schulter genommen werden dürfen.

Der *Liberté* vom 25. August 2006 konnte ich entnehmen, dass Zürich und Basel über eine Anlaufstelle verfügen und dass der Kanton Waadt als erster Westschweizer Kanton die Stelle eines Ombudsmannes, eines Mediators prüft. «Voraussehen ist besser als spärlich zu reagieren» ist ein gutes Sprichwort mit hoher Wirkung.

In der Antwort des Staatsrates ist offensichtlich nicht alles so rosig, und ich frage mich, wieso sich der Staatsrat gegen mein Postulat wehrt. Sind vielleicht doch einige Zweifel vorhanden? Warum mussten Inspektoren anderweitig Rat suchen? Ein ausführlicher Bericht des Staatsrates könnte sehr viele Fragen beantworten. Darum bitte ich Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, mein Postulat zu unterstützen.

Romanens-Mauron Antoinette (*PS/SP*, *VE*). Le groupe socialiste a étudié avec une grande attention le postulat de notre collègue Bruno Fasel. La réponse du Conseil d'Etat l'a étonné sur le plan du Service du personnel. En effet, dans cette réponse, le Conseil d'Etat affirme que le Service du personnel n'a pas les moyens nécessaires pour assumer la tâche de conseil et de médiation qui lui est attribuée par le règlement du personnel de l'Etat. Pour un employeur qui gère plus de 8000 équivalents plein-temps et bien plus de salariés, nous pensons qu'il est grand temps de pouvoir bénéficier de moyens adéquats. Ce Grand Conseil, car il a une certaine responsabilité en matière de dotation en personnel, devra vraiment affirmer qu'il veut donner des moyens efficaces afin que des épisodes préjudiciables aux employés puissent être gérés de manière correcte. Le groupe socialiste revendique donc que ces moyens de médiation et de conseil au personnel puissent rapidement être mobilisés en prévention de problèmes plus graves tant au niveau de la police que de l'ensemble du personnel.

Au niveau de la police, plus précisément, le groupe socialiste est persuadé que le travail du policier s'est fortement complexifié et, face à cette multiplicité des interventions, qui sollicitent énormément son implication émotionnelle, les policiers manquent de moyens de décharger le trop-plein du vécu professionnel. Il manque en effet des mesures – comme la supervision, l'intervision – qui permettent à une équipe ou à un employé de police plus précisément d'être considéré comme un être humain avec ses limites et aussi ses émotions. Sans ces exutoires, des femmes/hommes policières/policiers craquent ou alors se considèrent comme des «rambosuperman», attitudes qui deviennent également préjudiciables à la personne elle-même comme à son entourage, mais aussi au simple citoyen.

Le groupe socialiste refuse ce postulat et se prononce par contre pour deux mesures différentes: l'institution d'une supervision régulière et obligatoire pour chaque membre du corps de police et la mise sur pied d'un réel service de médiation dans le sens de la loi sur le personnel de l'Etat. Il compte donc sur le Conseil d'Etat pour mettre en route rapidement ces moyens supplémentaires.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP*, *SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat du député Bruno Fasel, qui demande un médiateur pour la police cantonale.

Le groupe de l'Union démocratique du centre estime que dans ce secteur, il y a déjà des personnes spécialisées en place, qui ont les compétences nécessaires pour régler ces difficultés rencontrées, surtout que chaque collaborateur peut demander un entretien sans démarche préalable au Service du personnel et de l'organisation de l'Etat.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). La création d'un médiateur à la police est une bonne idée. Mais... il y a toujours un «mais». La police et les corps constitués de l'Etat disposent de tous les moyens qui permettent à un employé lésé de faire état de sa détresse et de son mécontentement. Je ne vous ferai pas l'affront de citer l'ensemble des arguments développés par le Conseil d'Etat. Si l'on devait accepter un poste de médiateur à la police, ce serait ouvrir la voie à une avalanche de médiateurs dans toutes les unités d'organisation de l'administration. En cas d'acceptation de ce postulat, on serait vraiment tout proche de la nomination d'un médiateur au Grand Conseil.

En post-scriptum, j'ajouterais que j'aurais bien vu ce poste de médiateur échoir à l'un de nos collègues députés ici présents. J'espère que le rejet de ce postulat ne va pas lui gâcher la suite de la session.

En conclusion, l'ensemble du groupe libéral-radical vous propose de rejeter ce postulat.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le postulat du député Bruno Fasel demande d'étudier l'opportunité de créer un poste de médiateur pour la police cantonale. La police cantonale représente environ 550 personnes, à savoir 450 policiers et environ 100 employés administratifs. Il est très important qu'il y ait un dialogue dans toute la hiérarchie dans un service de cette importance. Dans la pratique, en cas de problème petit ou plus important et afin de trouver une solution, une aide, un policier va solliciter ses collègues, son supérieur direct. S'il a un problème avec ce dernier, il contactera la personne se trouvant à l'échelon plus haut dans la hiérarchie; ceci peut aller jusqu'au Conseil d'Etat. Je tiens à dire que durant les dix années écoulées avec M. Claude Grandjean en qualité de directeur de la police, je n'ai jamais entendu un seul agent qui m'ait dit que le conseiller n'avait pas voulu le recevoir. Claude Grandjean avait des qualités humaines reconnues et il se souciait du bien-être de ses collaborateurs. Quant à l'idée de mettre en place un médiateur, je suis persuadé que cela ne se justifie pas et n'apportera que peu de choses pour le dialogue. En effet, les policiers préfèrent exposer leurs problèmes directement et franchement avec leur supérieur plutôt que de passer par une per680 12 juin 2007

sonne externe, qui devra quand même prendre contact avec la hiérarchie afin de solutionner le problème, s'il y en a un réellement. La définition de «médiateur» dans le dictionnaire est: arbitre, négociateur, conciliateur. Dans son travail journalier, le policier effectue ce travail de médiateur. C'est un juge de paix à l'échelon de la rue. En quelque sorte, ce postulat demande de mettre un médiateur pour les médiateurs. La société ne va vraiment plus très bien s'il faut en arriver là.

Les membres du groupe démocrate-chrétien ont décidé de refuser ce postulat. Je vous demande d'en faire de même.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Les questions du député Bruno Fasel se rapportent bel et bien à la police cantonale et, admettons-le, tout n'est pas si limpide dans ce vaste département. Soyons tout de même lucides. Les affaires à rebondissements depuis une quinzaine d'années au sein de la police cantonale ne donnent pas de ce secteur une image très reluisante. Au fait, comment s'en remettre avec une confiance absolue à une hiérarchie interne – à une antenne désignée parmi les collaborateurs de la police cantonale – sans avoir cette crainte tout à fait fondée que le téléphone rouge fonctionne à vitesse «grand V» et que les dés soient pipés d'avance pour celles ou ceux qui auraient à se plaindre de disfonctionnements, de mobbing ou d'autres choses. Les cas récents parlent d'eux-mêmes. Je n'ai vraiment pas envie de rallumer le feu, M. Geinoz... absolument pas. Je vous renvoie tout simplement à la page 14... je vous dis bien à la page 14 du livre de Paul Grossrieder. Rappelez-vous cette page! Lisez-la ce soir à votre chevet! Mesdames et Messieurs, si moi, Louis Duc, j'avais tenu de tels propos à l'encontre de la hiérarchie policière, il y a belle lurette – je vous le dis, M. Geinoz - que j'aurais dû établir mes quartiers à Bellechasse. Mais, soyons clairs, dans ces lieux intouchables, on se fait beaucoup de révérences, M. Geinoz. Reste à celles ou à ceux qui ont tenté de s'opposer et de dénoncer certaines pratiques ou comportements à assumer les conséquences d'une bravoure suicidaire. Je ne veux pas en rajouter, M. Geinoz. C'est vous qui avez allumé le feu tout à l'heure!

Je voterai ce postulat sans état d'âme, parce que, pour moi, les miracles ne sont pas pour demain.

Jutzet Ervin, Directeur de la sécurité et de la justice. Der Staatsrat ist gegen dieses Postulat, weil er findet, es sei erstens nicht nötig, zweitens kontraproduktiv und drittens überflüssig in dem Sinne, dass die Anlaufstellen, wie das jetzt verschiedentlich gesagt wurde, bereits existieren. Es gibt innerhalb der Polizei verschiedenste Anlaufstellen. Jeder Polizist, jede Polizistin kann sich an einen Höheren wenden, kann sich an den Kommandanten wenden, an den Chef der Sûreté. Man kann sich auch ausserhalb der Hierarchie an das Personalamt wenden. Ich gebe zu, dass dort die Stelle noch zu wenig ausgearbeitet wurde, aber es gibt immerhin bereits eine Mediationsstelle. Ich habe dort gute Erfahrungen machen können. Und schliesslich gibt es auch die Möglichkeit, an den Staatsrat zu gelangen, wie Herr Grossrat Grandjean gesagt hat, mein Vorgänger hatte immer ein offenes Ohr, ich habe das

ebenfalls. Man kann mir ein Mail schicken, man kann mir telefonieren, und ich werde immer ein offenes Ohr haben.

L'engagement d'un médiateur à la police cantonale – donc hors hiérarchie mais quand même dans la police cantonale – est un non-sens à mon avis et cela va créer des problèmes. Les problèmes sont programmés. Si vous avez quelqu'un qui est dans la police mais qui est quand même hors police et qui n'est pas dans la hiérarchie... le chef, quelle autorité aura-t-il encore s'il y a quelqu'un d'autre qui contrebalance en quelque sorte?

Ja zu einer Mediation, ja zur Ombudsstelle. Es ist übrigens auch vorgesehen in unserer Verfassung. Artikel 119 sagt, dass der Staatsrat für Verwaltungsangelegenheiten eine Ombudsstelle einrichten soll. Und das ist hier auch eine Verwaltungsangelegenheit, aber nicht ein Spezialfall bei der Polizei. Es wurde gesagt von Herrn Grossrat Geinoz, wir wollen keinen Spezialfall, sonst gibt das einen Präzedenzfall, der dann auch für andere Gebiete anzuwenden ist. Die Situation mit der Einrichtung eines Mediators bei der Polizei würde bedeuten, es würde undurchsichtiger und komplexer.

A l'origine de votre postulat, M. le Député Fasel, il y avait le cas des deux inspectrices. Ces deux inspectrices n'ont pas daigné aborder leur supérieur hiérarchique, le commandant, le conseiller d'Etat ou l'Office du personnel. Elles ont préféré aller directement médiatiser et politiser leur affaire. Donc, de tels cas il y en aura toujours et avec un médiateur, vous n'allez pas pallier cette situation. La police elle-même – j'ai assisté aux assemblées des gendarmes et des polices de sûreté ce printemps – ne souhaite pas l'introduction d'un tel médiateur. Cela ne vient pas de la police elle-même. Donc, il ne faut pas lui imposer quelque chose dont elle ne veux pas. Le Conseil d'Etat pense que ce n'est pas nécessaire et que c'est plutôt contre-productif.

Maintenant, je remercie les intervenants qui sont d'accord avec le Conseil d'Etat de rejeter ce postulat et je tâcherai d'être lucide aussi, M. le Député Duc. Je veux bien croire que les choses ne sont pas si limpides et qu'il y a certainement eu des erreurs ces dernières années – wo viel gearbeitet wird, gibt es auch viele Fehler. Je ne connais malheureusement pas la page 14 du livre de M. Grossrieder et... les miracles ne sont pas pour demain; là je peux entièrement y souscrire. Cependant, introduire un médiateur n'est vraiment pas la panacée. Ce n'est pas la solution. Pour toutes les questions de mobbing et de disfonctionnements, problèmes qui existent et qui existeront toujours dans l'administration comme dans l'économie privée, la solution n'est pas d'introduire un médiateur.

 Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 64 voix contre 8. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Gavillet (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Studer A. (SE, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total:* 8.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC,

12 juin 2007 681

PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/ CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/ CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP) Butty (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbouf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/ CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/ SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/ SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). Total: 64.

Se sont abstenus:

Suter (SC, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 2.

- Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport

sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'année 2006

Rapporteur: **Jean-Denis Geinoz** (*PLR/FDP*, *GR*). Commissaire: **Erwin Jutzet**, **Directeur de la sécurité et de la justice**.

Le Rapporteur. La commission parlementaire s'est réunie une seule fois en présence de M. le Commissaire du gouvernement, Directeur de la sécurité et de la justice. De plus, nous avons pu échanger des points de vue avec M^{me} Alexandra Rumo-Jungo, Professeure de droit privé à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg et Présidente de la Commission cantonale de surveillance en matière de protection des données, ainsi que M^{me} Dominique Nouveau-Stoffel, Préposée cantonale à la protection des données.

Nous avons relevé les points suivants. La Commission cantonale de surveillance s'exprime sur les questions fondamentales de la protection des données et s'est réunie huit fois en 2006. Elle comprend, outre la présidence, des juristes, un médecin et un informaticien. La préposée s'est prononcée sur tous les avant-projets de lois et d'ordonnances soumis au Grand Conseil ou au Conseil d'Etat. De plus, elle se prononce aussi sur les objets émanant de la Confédération pour le compte du Conseil d'Etat. Enfin, la préposée a effectué le contrôle du fonctionnement d'un établissement médical et une inspection d'installations de surveillance vidéo. L'Autorité fonctionne de manière très économique avec la préposée et sa secrétaire, chacune à mitemps, avec un budget de 170 000 francs plus un montant de 40 000 francs pour des expertises. Enfin, il y a lieu de faire une différenciation entre la loi fédérale,

qui s'applique aux privés et aux organes fédéraux, et la loi cantonale, qui s'applique aux institutions publiques et organes de notre canton.

Nos conclusions sont les suivantes. L'Autorité de surveillance remplit parfaitement son rôle avec des moyens modestes mais suffisants. Le défi pour les mois à venir sera d'adapter la législation et de la mettre au diapason des accords Schengen-Dublin. Enfin, l'étude du rapport et des réponses fournies par nos interlocuteurs nous permet d'affirmer que ce service fonctionne bien et que les responsables assument leur rôle à notre satisfaction.

Aussi, la commission, dans son ensemble, prend acte de ce rapport et vous propose d'en faire de même.

Le Commissaire. Je serai très bref, puisque M. le Président de la commission a dit l'essentiel. Il ne me reste qu'à remercier d'abord le président et les membres de la commission, ensuite la préposée à la protection des données, la présidente et les membres de la Commission cantonale de surveillance en matière de protection des données.

J'ajoute une deuxième chose. On va donc réviser cette loi. Ce sera un grand enjeu notamment par rapport à l'introduction de Schengen-Dublin et à la vidéosurveillance. Là, j'ai déjà mis en place un groupe de travail pour cette révision.

Cela dit, je vous prie également de prendre acte de ce rapport.

Schuwey Jean-Claude (*PDC/CVP*, *GR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'année 2006.

Le document qui nous a été soumis nous montre que le travail en matière de protection des données est souvent très difficile. La transmission des informations par l'évolution technologique permet d'échanger des masses de données qui sont difficilement contrôlables.

Le groupe démocrate-chrétien salue le travail de l'Autorité de surveillance et prend acte du rapport.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Datenschutz ist notwendig, in der heutigen, elektronisch vernetzten Welt mehr denn je. Es gibt aber sensiblere und weniger sensible Bereiche, und dann gibt es auch Bereiche, wo man sich wünschte, den Datenschutz aufheben zu können. Im Mittelalter existierte für Betrüger, Halunken und Kriminelle unter anderem der Pranger. Ich frage mich, ob in der heutigen Zeit vielleicht eine Art Pranger in Form von etwas weniger Datenschutz nicht oftmals nützlich wäre. In diesem Sinne nimmt unsere Fraktion Kenntnis vom vorliegenden Bericht und dankt den Verantwortlichen für ihre Bemühungen und Hilfestellungen.

Gavillet Jacques (PS/SP, GL). S'il est avéré que l'Autorité de surveillance en matière de protection des données a procédé durant l'année 2006 à une multitude de contrôles, d'inspections et de sollicitations diverses, on peut relever également que la transmission de données par le biais informatique pose de plus en plus de problèmes. Chacun, en effet, a tout loisir de